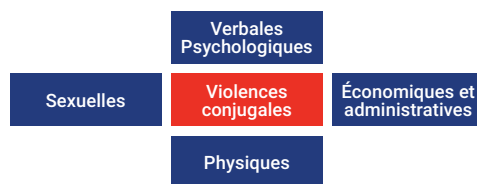


# Fiche réflexe pour les professionnels de santé : Femmes victimes de violences



## AGIR

### Montrer son implication :

mettre des affiches et des brochures à dispositions des patientes en salle d'attente

### Évaluer les signes de gravité :

si besoin mettre en place des mesures de protection

### Établir un certificat médical ou une attestation professionnelle :

ils sont nécessaires à la victime pour faire valoir ses droits et obtenir une protection

### Informier et orienter la victime

sur ses droits et le réseau de professionnels et associatifs qui pourront lui venir en aide

### À consulter :

#### les guides pratiques de l'HAS

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc\\_1\\_1\\_5](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc_1_1_5)

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs\\_femmes\\_violence\\_agir\\_092019.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs_femmes_violence_agir_092019.pdf)

## POINTS DE VIGILANCE

**Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux**, tous les âges tous les niveaux d'études, toutes les cultures

**Circonstances à risques :** jeune âge, grossesse, séparation

### Signes de coups et blessures

**Comportement de la victime :** contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression, fatigue, addictions

**Comportement du conjoint :** attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

## À DIRE EN CAS DE DOUTE

« Comment vous sentez-vous à la maison ? »

« Avez-vous peur pour vos enfants ? »

« Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »

## À ÉVITER

« Vous êtes restés avec cet homme pendant tout ce temps ? »

« Est-ce que vous êtes consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? »

« Pourquoi vous acceptez ça ? »

## ORIENTER VERS DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES (50)

### En cas d'urgence :

Gendarmerie : 17 / Hébergement d'urgence : 115 / n° d'écoute national : 3919

**Plate-forme de signalement des violences :** <https://www.service-public.fr/cmi>

### Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Manche :

02 33 94 77 05, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

<https://www.cidffmanche.fr/nous-contacter>

**ACJM :** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

**Antenne de la Manche, Centre et Sud Manche :** 02 33 19 05 80

[acjm.coutances@wanadoo.fr](mailto:acjm.coutances@wanadoo.fr)

**Antenne de la Manche, Nord Cotentin :** 02 33 78 98 49

[acjm.cherbourg@wanadoo.fr](mailto:acjm.cherbourg@wanadoo.fr) / <http://acjm-normandie.fr/contact/>

### Accueil de jour 50 pour les femmes victimes de violences – CHRS La Villa

**Myriam à Saint-Lô :** 02 33 57 75 67, accueil téléphonique 24/24 7/7

### Accueil de jour des femmes victimes de violences Sud Manche – CHRS Le CAP

**Avranches :** permanences d'écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h

02 33 60 94 26 / 06 37 45 65 60 / [accueildejour@adseam.asso.fr](mailto:accueildejour@adseam.asso.fr)

### Association Femmes (Cherbourg) – Service la Belle échappée :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 / 06 25 81 36 40 / 02 33 88 55 77

### Pôle Famille Égalité Femmes-Hommes, parentalité de Granville :

02 33 91 23 30 / 07 72 35 43 56 / [pole.famille@ville-granville.fr](mailto:pole.famille@ville-granville.fr)

numéro vert gratuit 7j/7 et 24h/24 : 0 801 902 450